



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

de l'étude d'impact suite à l'avis de l'Autorité Environnementale portant sur le projet d'aménagement de l'écoquartier AMI à Is-sur-Tille et Marcilly-sur-Tille au titre des articles L.122-1, L.122-1-1 et L.123-19 du Code de l'environnement

ECOQUARTIER AMI / Is-sur-Tille & Marcilly-sur-Tille

Par concession d'aménagement en date du 9 octobre 2015, les communes d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille ont confié la réalisation de l'opération « **Ecoquartier AMI** » à la Société publique locale (SPL) du Seuil de Bourgogne. L'objectif des deux communes est de réaliser – comme un trait d'union entre elles – une vaste opération de requalification de l'ancien site industriel AMI-LINPAC, en vue d'en faire un quartier à dominante résidentielle cohérent, actif, convivial et de grande qualité environnementale

Conformément aux articles L.122-1, L.122-1-1 et L.123-19 du Code de l'Environnement et suite à la délibération du Conseil Municipal de Marcilly-sur-Tille du 23 avril 2019 et à la délibération du Conseil Municipal d'Is-sur-Tille du 30 avril 2019 formalisant les modalités de mise à disposition du public, l'étude d'impact du projet d'aménagement de l'écoquartier AMI, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse associé et les autres pièces requises seront mises à la disposition du public dans les mairies d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille ainsi qu'au siège de la SPL du Seuil de Bourgogne **du 31 mai 2019 au 29 juin 2019 inclus.**

Le dossier de mise à disposition du public est composé de :

- L'étude d'impact portant sur le projet d'aménagement écoquartier AMI ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale en date du 08.10.2018 portant sur le projet d'aménagement écoquartier AMI ;
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact ;
- Le dossier de création de ZAC (partie Marcilly-sur-Tille) ;
- Le bilan provisoire de la concertation préalable ;
- L'indication des personnes auprès desquelles peuvent être obtenues les renseignements sur le projet.

Le dossier en ligne sera consultable aux adresses suivantes : www.is-sur-tille.fr et www.marcillysurtille.fr.

Le dossier papier sera consultable dans les mairies d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille ainsi qu'au siège de la SPL du Seuil de Bourgogne du 31 mai 2019 au 29 juin 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouvertures à savoir :

- Mairie d'Is-sur-Tille Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le samedi de 10h00 à 12h00 les semaines paires
- Mairie de Marcilly-sur-Tille Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Les mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00
Le samedi de 9h00 à 12h00 les semaines impaires
- Siège de la SPL : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les observations du public se feront par courriel aux adresses suivantes : mairie@is-sur-tille.fr et mairie@marcillysurtille.fr avec pour objet « Ecoquartier AMI – Mise à disposition de l'étude d'impact ». Seules les observations reçues pendant la période de consultation pourront être prises en compte. Les réponses aux demandes de renseignement, sous réserve de leur caractère pertinent au regard du projet, seront adressées aux demandeurs dans des formes identiques à la demande de renseignement (courriel).

A la fin de la mise à disposition, le responsable du projet de la SPL du Seuil de Bourgogne recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera aux Maire des communes d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille.

Conformément à l'article R.123-46-1 du code de l'environnement, ce bilan de la mise à disposition comprenant notamment la synthèse des observations et propositions du public ainsi que l'indication des observations et propositions prises en compte sera consultable par le public dans les mairies de d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille ainsi que sur leurs sites internet www.is-sur-tille.fr et www.marcillysurtille.fr pendant une période de trois mois au minimum.

Cet avis sera affiché dans les mairies d'Is-sur-Tille et de Marcilly-sur-Tille, sur leurs sites internet, et au siège de la SPL du Seuil de Bourgogne.